



RAPPORT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT N° 03/1-04

*Nomination des représentants de la Commune à l'Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public
pour le développement des Quartiers dans le cadre du Grand Projet de Ville de Saint-Denis
constitué par Délibération n° 00/8-03 du 14 décembre 2000
(Article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

source S.C.M